

Motion de l'assemblée plénière des magistrats, fonctionnaires et juristes assistants de la Cour d'appel de Bordeaux en date du 3 décembre 2021

Nous, magistrats du siège et du parquet, fonctionnaires et juristes assistants réunis en assemblée plénière,

- Nous associons à la récente tribune signée par une majorité des personnels de justice dénonçant le mal être croissant de notre institution ;
- Exprimons notre lassitude face aux réformes incessantes mal préparées et mal accompagnées, quelle que soit, par ailleurs, leur pertinence sur le fond ;
- Déplorons l'absence de cohérence et de performance des outils informatiques déployés dans les cours d'appel qui épuisent et découragent les utilisateurs ;
- Dénonçons l'absence de prise en compte de l'évaluation de la charge de travail réelle à l'occasion, notamment, de la mise en œuvre des réformes. La réforme de la justice des mineurs et celle de l'hospitalisation d'office en sont des exemples récents et édifiants ;
- Constatons, en dépit des efforts de recrutement de magistrats et de greffiers, que le fonctionnement à flux tendu de l'activité judiciaire ne laisse aucune marge de manœuvre aux chefs de juridiction et crée une fragilité insoutenable ; ainsi, les absences, y compris pour la formation, ne sont plus compensées ;
- Regrettons la contractualisation et la précarisation croissantes du statut des personnels de justice (juristes assistants, vacataires) ;
- Appelons à une clarification pérenne de la place et du statut de chacun des acteurs dans l'institution judiciaire ;
- Disons que les Etats Généraux ne prendront sens que si ce constat de la paupérisation de la justice, reconnu au niveau européen, est posé comme un préalable ;
- Aspirons à un fonctionnement de la justice digne d'un état de droit.